

Règlement du Jeu concours

JEAN BAPTISTE RAUTUREAU Collection Automne-Hiver 2020

La société RAUTUREAU APPLE SHOES, société par actions simplifiée au capital de 5 297 875 euros, immatriculée au RCS de La Roche Sur Yon sous le numéro B302 60 008 000173, dont le siège social est situé 2, rue des boutons d'or, 85130 LA GAUBRETIERE, représentée par Mme Camilla SCHIAVONE en qualité de directrice générale,

Ci-après dénommée « l'organisateur »

Organise un jeu JEAN BAPTISTE RAUTUREAU Collection Automne-Hiver 2020,

Ci-après dénommé « le Jeu ».

Les modalités de ce jeu sont décrites ci-après.

Article 1 : Objet du jeu

Le Jeu JEAN BAPTISTE RAUTUREAU Collection Automne-Hiver 2020 est gratuit et sans obligation d'achat. Il consiste pour les participants à remplir le formulaire auquel les consommateurs peuvent accéder soit par le biais de la newsletter de la marque JEAN BAPTISTE RAUTUREAU, soit par le biais des réseaux sociaux Facebook et Instagram et à se déplacer dans la boutique sous enseigne FREE LANCE ou JEAN BAPTISTE RAUTUREAU choisie afin de présenter sa combinaison au conseiller de vente qui tentera d'ouvrir le cadenas prévu à cet effet. Les gagnants remporteront une paire de chaussures de la collection JEAN BAPTISTE RAUTUREAU Automne-Hiver 2020 sous forme de bon d'achat d'une valeur de 600 euros maximum.

Article 2 : Modalités de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine et en Belgique à l'exception :

- Du personnel de l'organisateur et de sa famille,
- De toute personne ayant participé à l'élaboration ou la mise en place du jeu,
- Des mineurs.

L'organisateur se réserve le droit de demander une attestation d'emploi, le cas échéant, au gagnant, prouvant sa non appartenance à l'une des catégories ci-dessus. Il n'est autorisé qu'une seule participation pendant toute la durée du jeu.

Le jeu consiste à remplir le formulaire du Jeu JEAN BAPTISTE RAUTUREAU Collection Automne-Hiver 2020 qui est accessible via la newsletter du Jeu concours JEAN BAPTISTE RAUTUREAU collection Automne-Hiver 2020 et via un lien de redirection depuis un post Instagram et Facebook. Le participant devra choisir la boutique à laquelle il souhaite se rattacher pour participer. Le participant devra ensuite valider sa participation en cliquant sur « Je participe ».

Les boutiques participantes sont les suivantes :

- BOUTIQUE FREE LANCE 43 Cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX
- BOUTIQUE FREE LANCE 93 rue Eugène Colas 14800 DEAUVILLE
- BOUTIQUE FREE LANCE 27 rue de la Grande Chaussée 59000 LILLE

- BOUTIQUE FREE LANCE 19-21 rue Léon Lepage 1000 BRUXELLES, BELGIQUE
- BOUTIQUE FREE LANCE 4 avenue de l'Impératrice 64200 BIARRITZ
- BOUTIQUE FREE LANCE 15 rue du Commandant André 06400 CANNES
- BOUTIQUE FREE LANCE 23 place de la Garonne 83990 SAINT TROPEZ
- BOUTIQUE FREE LANCE 3 rue Cantegril 31000 TOULOUSE
- BOUTIQUE FREE LANCE 65 rue St Nicolas 76000 ROUEN
- BOUTIQUE FREE LANCE 25 Rue Montgrand 13006 MARSEILLE
- BOUTIQUE JEAN BAPTISTE RAUTUREAU 24 rue de Grenelle 75007 PARIS

Le participant devra se présenter en boutique avec l'email reçu contenant son code. Le personnel de vente en boutique devra alors vérifier si sa combinaison est gagnante.

Si le code ouvre le cadenas, le participant est gagnant.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 28 octobre 2020 au 15 novembre 2020 (selon les horaires d'ouverture et de fermeture des boutiques participantes).

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si le participant entre dans les exceptions mentionnées à l'article 2 du présent règlement.

Les informations d'identité, d'adresses ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation.

Par ailleurs, une analyse des informations relatives aux participants sera effectuée afin de s'assurer que les conditions de participation au jeu sont bien respectées.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un instant gagnant ouvert pendant la période désignera le gagnant parmi les participants. Le premier participant à s'inscrire après l'instant gagnant recevra le code gagnant.

Il y aura un instant gagnant par boutique participante.

Article 6 : Désignation des Lots

Il y aura 1 gagnant par boutique participante à savoir :

- BOUTIQUE FREE LANCE 43 Cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX
- BOUTIQUE FREE LANCE 93 rue Eugène Colas 14800 DEAUVILLE
- BOUTIQUE FREE LANCE 27 rue de la Grande Chaussée 59000 LILLE
- BOUTIQUE FREE LANCE 19-21 rue Léon Lepage 1000 BRUXELLES, BELGIQUE
- BOUTIQUE FREE LANCE 4 avenue de l'Impératrice 64200 BIARRITZ
- BOUTIQUE FREE LANCE 15 rue du Commandant André 06400 CANNES

- BOUTIQUE FREE LANCE 23 place de la Garonne 83990 SAINT TROPEZ
- BOUTIQUE FREE LANCE 3 rue Cantegril 31000 TOULOUSE
- BOUTIQUE FREE LANCE 65 rue St Nicolas 76000 ROUEN
- BOUTIQUE FREE LANCE 25 Rue Montgrand 13006 MARSEILLE
- BOUTIQUE JEAN BAPTISTE RAUTUREAU 24 rue de Grenelle 75007 PARIS

Les gagnants recevront un bon d'achat de 600€ à utiliser pour l'achat d'une paire de chaussures de la collection Automne-Hiver 2020 de la marque JEAN BAPTISTE RAUTUREAU valable jusqu'au 2 février 2021. Dans le cas où le gagnant souhaiterait utiliser son bon d'achat sur une paire de chaussures dépassant 600€, il pourrait s'acquitter du complément en caisse de la boutique. Dans l'hypothèse où le gagnant souhaiterait utiliser son bon d'achat pour une paire de chaussures inférieure à 600€, aucun remboursement, de la différence entre le montant du bon d'achat et le prix de la paire de chaussures choisie, ne sera envisagé.

Article 7 : Remise ou retrait des Lots

Les participants doivent venir tester leur code sur le cadenas dans la boutique choisie entre le 28 octobre et le 15 novembre et au plus tard avant la fermeture de celle-ci le 15 novembre 2020.

Dans le cas où le titulaire d'un code gagnant ne se serait pas manifesté dans le délai imparti, il ne pourrait pas prétendre au bon d'achat mis en jeu, à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. L'organisateur ne sera nullement tenu responsable envers le gagnant qui ne se serait pas présenté et/ou manifesté dans le délai imparti pour retirer son lot.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange, ni de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit ou de remboursement en numéraire.

Article 8 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 9 : Données nominatives

Les données des participants recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour l'attribution de leur code dans le cadre du Jeu.

Les informations recueillies des participants pour l'envoi de leur code sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'organisateur.

Les données collectées ne seront utilisées par l'organisateur que pour les finalités auxquelles le participant aura consenti.

Les données sont conservées pendant 3 ans à l'issue du concours.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur RAUTUREAU APPLE SHOES, 2 rue des Boutons d'Or, 85130 LA GAUBRETIERE, ou l'adresse mail suivante : dpo@jbr.fr

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants disposent des droits suivants :

- droit d'accès (article 15 RGPD) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude des données des Utilisateurs ;
- droit de verrouillage ou d'effacement des données des Utilisateurs à caractère personnel (article 17 du RGPD), lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
- droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD) ;
- droit à la limitation du traitement des données des Utilisateurs (article 18 RGPD) ;
- droit d'opposition au traitement des données des Utilisateurs (article 21 RGPD) ;
- droit à la portabilité des données que les Utilisateurs auront fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 10 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre un code au participant, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 11 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 12 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par l'organisateur dont les décisions sont sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en langue française à :

RAUTUREAU APPLE SHOES
2 rue des Boutons d'Or
85130 LA GAUBRETIERE

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par mail. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 13 : Dépôt et consultation du Règlement

Le règlement du jeu est déposé auprès de Me VOLEAU Céline, 14 Cours Michel Ragon, 85600 Montaigu-Vendée.

La reproduction, la représentation, la diffusion, l'utilisation, fussent partielles et à quelque titre que ce soit, du texte du présent Règlement, dans son intégralité ou par extraits, sont interdites sauf accord exprès, préalable et écrit de la Société Organisatrice rédactrice et de l'Huissier de Justice rédacteur. Toute infraction sera poursuivie conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et du Code Pénal.

Article 14 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu au siège social de RAUTUREAU APPLE SHOES : 2 rue des Boutons d'Or 85130 LA GAUBRETIERE.

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courrier adressé à l'organisateur dont l'adresse figure ci-dessus.